

## PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

CABINET
Communication interministérielle

Tarbes le 15 décembre 2009

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

page 1/1

## protection des passages piétons : mise en service des dispositifs feux rouges

Afin d'assurer la protection des piétons sur des carrefours particulièrement accidentogènes, deux « dispositifs feux rouges » ont été mis en service ce mardi 15 décembre 2009 à 0 heures aux :

- carrefour boulevard Claude Debussy / chemin d'Odos, sens de contrôle Ouest/Est
- carrefour chemin d'Azereix / boulevard De Lattre de Tassigny, sens de contrôle Ouest/Est.

Sur ces deux carrefours, ces sept dernières années, il a été constaté 38 accidents corporels de la circulation, qui ont occasionné 5 blessés graves et 31 blessés légers.

Ces équipements de contrôle ont pour objectif principal de réduire le nombre d'accidents aux carrefours dans nos villes en assurant le strict respect des feux tricolores.

Ces radars visent en particulier à mieux protéger les piétons qui traversent sur les passages protégés et les autres usagers vulnérables (cyclistes et deux-roues motorisés), qui s'engagent à bon droit dans un carrefour.

Les contrevenants seront passibles d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 4 points sur leur permis de conduire.

Site Internet: www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr